

La protection sociale: dépenses de pensions

Giuliano Amerini

Statistiques en bref

POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

THEME 3 – 9/2001

Contenu

La croissance des dépenses de pensions ralentie..... 2

Les dépenses de pensions représentent la moitié du total des prestations sociales..... 4

Les pensions de vieillesse représentent une part prédominante dans le total des dépenses de pensions..... 5

Quelques résultats pour les pays candidats..... 6

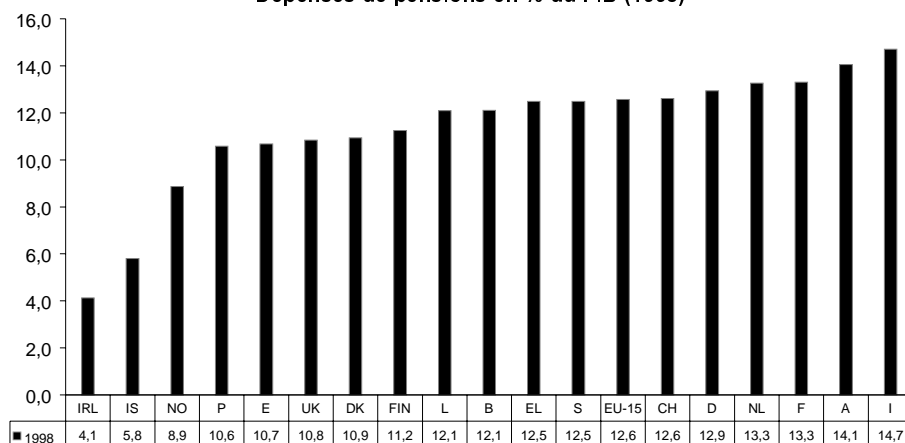
En 1998, les dépenses de pensions représentent 12,6 % du PIB dans l'Union européenne. Des différences importantes subsistent entre les pays : Irlande 4,1 %, Italie 14,7 %.

Entre 1990 et 1998, les dépenses de pensions ont augmenté dans l' Union européenne de 0,9 point en pourcentage du PIB, passant de 11,7 % à 12,6 %. Cette évolution n'a pas été régulière au cours de cette période.

En 1998, dans la plupart des États membres, les dépenses de pensions constituent le poste de dépenses de protection sociale le plus important, soit 47 % du total dans l' Union européenne.

En 1998, les pensions de vieillesse représentent 3/4 de la dépense totale des pensions dans l' Union européenne.

Graphique 1:
Dépenses de pensions en % du PIB (1998)



Source : Eurostat-SESPROS

En 1998, les dépenses de pensions dans l'EU-15 ont atteint 12,6 % du PIB. En Italie ces dépenses représentent presque 15 % du PIB, suivie par l'Autriche où le ratio est supérieur à 14 %. Au contraire, l'Irlande dédie aux dépenses de pensions moins de 5 % du PIB⁽¹⁾. En Islande également cette part est faible (moins de 6 %).

L'agrégat « pensions » est le résultat de la somme de 7 catégories différentes de prestations telles que définies dans le « Manuel SESPROS 1996 » : pensions d'invalidité, préretraites pour cause de réduction de la capacité de travail, pensions de vieillesse, pensions anticipées de vieillesse, pensions partielles, pensions de survie et préretraites pour motifs économiques⁽²⁾.

⁽¹⁾ Pour l'Irlande les données concernant les régimes de pensions professionnels pour les salariés du secteur privé avec constitution de réserves, ne sont pas disponibles.

⁽²⁾ Une partie de ces prestations (par exemple les pensions d'invalidité) est payée à des personnes n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite.

L'agrégat « pensions » exclut d'autres prestations liées aux pensions qui sont enregistrées sous autres catégories de la méthodologie SESPROS 1996. Voir encadré « méthodes et concepts » pour plus d'informations.



Graphique 2:
Dépenses de pensions dans l'EU-15 en % du PIB



Source: Eurostat-SESPROS

Entre 1990 et 1998, les dépenses de pensions dans l'EU-15 ont augmenté de 0,9 point en pourcentage du PIB : elles sont passées de 11,7 % à 12,6 %.

Cette progression a été générale dans l'EU-15, à l'exception en particulier des Pays-Bas⁽³⁾ et de l'Irlande où un recul important a été observé. Ceci est dû principalement à la faible croissance des dépenses de pensions aux Pays-Bas et à la forte croissance du PIB en Irlande au cours de cette période⁽⁴⁾.

En effet aux Pays-Bas, où le PIB a évolué d'environ + 2,7 % en moyenne annuelle pendant la période 1990-1998, la croissance des dépenses de pensions en termes réels a été la plus faible de l'EU-15 : environ + 0,8 % en moyenne annuelle par rapport à environ + 3,2 % pour l'EU-15⁽⁵⁾.

D'une manière presque symétrique par rapport aux

Pays-Bas, l'Irlande, où les dépenses de pensions ont augmenté en termes réels d'environ + 3,3 % en moyenne annuelle pendant la période 1990-1998, se caractérise par la croissance du PIB la plus élevée dans l'Union : environ + 6,3 % en moyenne annuelle contre environ + 2,1 % pour l'EU-15⁽⁶⁾.

L'augmentation des dépenses par rapport au PIB entre 1990 et 1998 a été particulièrement marquée au Portugal (presque + 3 points) où, en effet, les dépenses de pensions en termes réels ont augmenté d'environ + 7,3 % par an contre une évolution moyenne du PIB d'environ + 2,3 % par an.

En Suisse le ratio a augmenté plus vite que dans tous les pays de l'EU-15 (+ 3,2 points): les dépenses de pensions ont progressé de + 4,0 % en moyenne annuelle contre une augmentation moyenne du PIB de seulement + 0,5 % par an.

⁽³⁾ Aux Pays-Bas, ainsi qu'en Italie, les données de la période 1990-1994 sont calculées sur la base du SEC79 tandis que celles de la période 1995-1998 sont calculées sur la base du SEC95. Pour la période 1995-1997, pour laquelle les deux séries sont disponibles, le rapport dépenses de pensions/PIB calculé sur la base du SEC79 est d'environ 0,4 point plus élevé que celui calculé sur la nouvelle base SEC95. Ceci se vérifie aussi bien pour les Pays-Bas que pour l'Italie.

⁽⁴⁾ L'évolution des dépenses de pensions en termes réels a été obtenue en utilisant les indices de prix à la consommation nationaux ; pour le PIB, le déflateur spécifique a été utilisé. Les taux de croissance cités dans cette publication sont des estimations d'Eurostat.

⁽⁵⁾ Le taux de croissance moyen annuel des dépenses de pensions pour la période 1990-1998 pour l'EU-15 passe de + 3,2 % à + 2,8 % si l'on mesure la croissance entre 1990 et 1991 sans tenir compte des nouveaux Länder allemands. Naturellement, à partir de 1991, le calcul est toujours fait en incluant les nouveaux Länder.

⁽⁶⁾ Le taux de croissance moyen annuel du PIB pour la période 1990-1998 pour l'EU-15 passe de + 2,1 % à + 1,7 %, si l'on mesure la croissance entre 1990 et 1991 sans tenir compte des nouveaux Länder allemands. Naturellement, à partir de 1991, le calcul est toujours fait en incluant les nouveaux Länder.

Tableau 1: Dépenses de pensions en % du PIB, 1990-1998.

	1990	1993	1996	1998
EU-15	11,7	12,8	12,8	12,6
B	11,8	13,1	12,2	12,1
DK	9,6	10,1	11,5	10,9
D	12,0	12,5	12,9	12,9
EL	12,1	11,4	11,7	12,5
E	9,4	10,6	10,9	10,7
F	12,2	13,0	13,4	13,3
IRL	5,6	5,6	4,7	4,1
I ⁽³⁾	13,5	15,1	14,8	14,7
L	12,2	13,1	12,9	12,1
NL ⁽³⁾	15,3	15,6	14,0	13,3
A	13,7	14,2	14,6	14,1
P	7,7	9,6	10,3	10,6
FIN	10,4	13,8	12,8	11,2
S	:	13,7	12,9	12,5
UK	9,6	11,3	11,1	10,8
IS	4,5	5,5	5,7	5,8
NO	8,6	8,9	8,3	8,9
CH	9,4	11,0	12,0	12,6

Source : Eurostat-SESPROS

Tableau 2: Dépenses de pensions à prix constant (indice 1990 = 100).

	1990	1993	1996	1998
EU-15 ⁽⁸⁾	100	115	124	128
B	100	115	113	119
DK	100	109	137	138
D ⁽⁸⁾	100	125	134	138
EL	100	96	105	122
E	100	117	128	135
F	100	108	116	122
IRL	100	110	117	130
I	100	113	120	126
L	100	124	139	147
NL	100	104	105	107
A	100	109	119	122
P	100	132	157	176
FIN	100	114	122	123
S	100	:	:	:
UK	100	121	130	134
IS	100	118	135	159
NO	100	108	118	129
CH	100	114	125	136

Source : Eurostat - SESPROS

L'évolution des dépenses de pensions n'a pas été régulière au cours de la période 1990-1998.

En effet une augmentation sensible a été enregistrée entre 1990 et 1993: dans l'EU-15 le rapport s'est accru de 1,1 points pour atteindre 12,8 % en 1993.

Ceci est dû à une croissance réelle du PIB relativement faible (+ 1,6 % en moyenne annuelle) contre une augmentation moyenne des dépenses de pensions en termes réels de + 4,9 % par an⁽⁷⁾.

Entre 1990 et 1993, l'augmentation du ratio a été particulièrement importante en Finlande (+ 3,4 points en pourcentage du PIB). En effet, la Finlande était en récession au cours de cette période, et en revanche les dépenses de pensions ont augmenté en moyenne de + 4,5 % par an en termes réels.

Entre 1993 et 1996 les dépenses de pensions en pourcentage du PIB se sont stabilisées dans l'Union européenne (12,8 %).

Cette évolution résulte en partie d'une relance du PIB, mais aussi d'un ralentissement de la croissance des dépenses de pensions. En effet au cours de la période

1993-1996 dans l'EU-15 la progression moyenne du PIB était de + 2,2 % par an contre une croissance moyenne réelle des dépenses de pensions de + 2,3 % par an.

Ces tendances s'accroissent entre 1996 et 1998 dans l'EU-15, où le taux de croissance réel moyen des dépenses de pensions se réduit à + 1,9 % par an et celui du PIB passe à environ + 2,6 % par an. Par conséquent, les dépenses de pensions par rapport au PIB passent de 12,8 % à 12,6 %.

Dans la plupart des pays de l'EU-15 le ratio diminue entre 1996 et 1998 à l'exception en particulier de la Grèce, où une forte croissance des dépenses de pension en termes réels se vérifie (en moyenne + 7,6 % par an) .

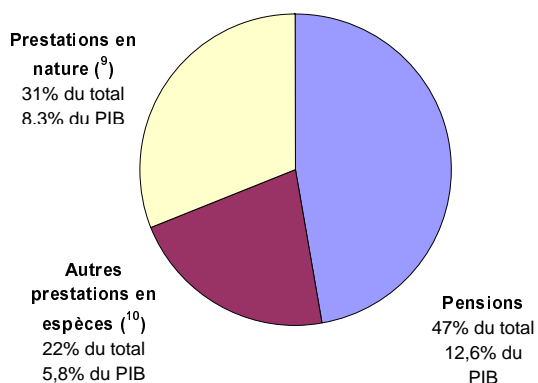
La diminution du ratio a été particulièrement importante en Finlande (- 1,6 points en pourcentage du PIB) où l'économie a été relancée (PIB : + 5,8 % en moyenne annuelle) et la croissance des dépenses de pensions a diminué (+ 0,6 % par an) plus rapidement que dans les autres pays.

⁽⁷⁾ Le taux de croissance moyen annuel des dépenses des pensions pour la période 1990-1993 pour l'EU-15 passe de + 4,9 % à + 3,8 % si l'on mesure la croissance entre 1990 et 1991 sans tenir compte des nouveaux Länder allemands. Le taux de croissance moyen annuel du PIB correspondant est d'environ + 0,7 % au lieu de + 1,6 %. Naturellement, à partir de 1991, le calcul est toujours fait en incluant les nouveaux Länder.

⁽⁸⁾ Si l'on mesure l'évolution des dépenses de pensions entre 1990 et 1991 sans tenir compte des nouveaux Länder allemands, la série de l'indice du tableau 2 devient pour l'Allemagne 100, 111, 120, 123 et pour l'EU-15 100, 112, 120, 125. Naturellement, à partir de 1991, le calcul est toujours fait en incluant les nouveaux Länder.

Les dépenses de pensions représentent la moitié du total des prestations sociales

Graphique 3:
Prestations sociales dans l'EU-15 en 1998
(en % du total des prestations et du PIB)



Source : Eurostat-SESPROS

En 1998, dans la plupart des États membres, les dépenses de pensions constituent le poste de dépenses de protection sociale le plus important, soit 47 % du total dans l'EU-15.

Cela est vrai surtout pour l'Italie où plus de 60 % du total des prestations est consacré aux pensions.

En Grèce, au Portugal, au Luxembourg, en Autriche et en Espagne ces dépenses dépassent 50 % du total des prestations sociales.

En Irlande et en Suède, les dépenses de prestations en nature⁽⁹⁾ sont plus élevées par rapport aux dépenses de pensions. Ceci se vérifie également en Islande et en Norvège.

Au Danemark, la part des prestations en nature est équivalente à celle des pensions (10,9 % du PIB).

Par contre, en Italie, les prestations en nature ne représentent que 5,5 % du PIB contre une moyenne de l'EU-15 de 8,3 %.

Les autres prestations en espèces, c'est-à-dire les prestations en espèces à l'exclusion des pensions⁽¹⁰⁾ représentent 22 % du total des prestations dans l'EU-15, soit 5,8 % du PIB en 1998.

En revanche, elles représentent plus de 30 % du total en Irlande et en Belgique et moins de 16 % du total au Portugal et en Grèce.

Tableau 3: Prestations sociales en % du PIB, 1998.

	Pensions	Prestations en nature ⁽⁹⁾	Autres prestations en espèces ⁽¹⁰⁾	Total des prestations
EU-15	12,6	8,3	5,8	26,6
B	12,1	6,7	8,1	26,9
DK	10,9	10,9	7,2	29,1
D	12,9	8,6	6,7	28,2
EL	12,5	7,5	3,7	23,7
E	10,7	6,1	4,3	21,0
F	13,3	9,7	5,9	28,9
IRL	4,1	6,2	5,0	15,3
I	14,7	5,5	4,1	24,3
L	12,1	6,4	4,7	23,2
NL	13,3	7,9	5,7	26,8
A	14,1	8,1	5,3	27,5
P	10,6	7,4	2,5	20,4
FIN	11,2	8,6	6,5	26,4
S	12,5	13,3	6,8	32,6
UK	10,8	9,1	6,0	26,0
IS	5,8	9,2	3,2	18,3
NO	8,9	11,8	6,7	27,3
CH	12,6	6,5	6,3	25,4

Source : Eurostat-SESPROS

Tableau 4: Prestations sociales en % du total, 1998.

	Pensions	Prestations en nature ⁽⁹⁾	Autres prestations en espèces ⁽¹⁰⁾	Total des prestations
EU-15	47	31	22	100
B	45	25	30	100
DK	38	38	25	100
D	46	30	24	100
EL	53	32	15	100
E	51	29	20	100
F	46	34	20	100
IRL	27	40	33	100
I	61	23	17	100
L	52	28	20	100
NL	50	29	21	100
A	51	29	19	100
P	52	36	12	100
FIN	43	33	25	100
S	38	41	21	100
UK	42	35	23	100
IS	32	51	18	100
NO	32	43	24	100
CH	50	26	25	100

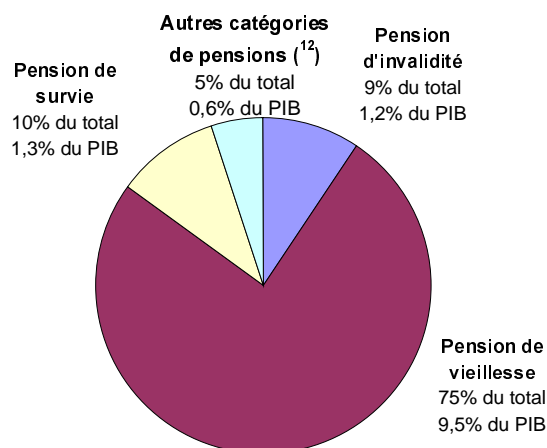
Source : Eurostat-SESPROS

⁽⁹⁾ Prestations en nature : par exemple les soins hospitaliers et ambulatoires, l'hébergement pour les personnes âgées et les invalides, les foyers de jour etc.

⁽¹⁰⁾ Autres prestations en espèces : par exemple les allocations familiales, primes de naissance, allocations de décès, indemnités de chômage et formation professionnelle, congé de maladie et maternité etc.

Les pensions de vieillesse représentent une part prédominante dans le total des dépenses de pensions

Graphique 4:
Répartition des dépenses de pensions entre catégories dans l'EU-15 en 1998 (en % du total des pensions et du PIB)



Source : Eurostat-SESPROS

En 1998, dans la totalité des pays, les dépenses de pensions de vieillesse⁽¹⁾ constituent le poste de dépenses de pensions le plus important : 75 % du total des dépenses de pensions, soit 9,5 % du PIB dans l'EU-15. Cette catégorie représente environ 80 % du total au Royaume-Uni, en France et en Allemagne. Elle est également élevée en Suède, en Italie et en Espagne (ainsi qu'en Suisse). En revanche l'Irlande enregistre la valeur la moins élevée (47 %).

La proportion de la population âgée de 65 ans et plus explique en partie les différences entre pays. Par exemple en 1998, en Suède et en Italie, plus de 17 % de la population est âgée de 65 ans et plus, en Irlande moins de 12 %, contre une moyenne de l'EU-15 de 16,0 %.

En 1998, aux Pays-Bas et au Portugal plus de 20 % du total des dépenses de pensions est constitué par les pensions d'invalidité, contre une moyenne dans l'Union européenne d'environ 9 %. Ceci se vérifie également en Norvège et en Islande.

En revanche la France dédie moins de 5 % des dépenses de pensions aux pensions d'invalidité.

Tableau 5: Répartition des dépenses de pensions entre catégories (en % du total des pensions, 1998)

	Pensions de vieillesse	Pensions d'invalidité	Pensions de survie	Autres catégories de pensions ⁽¹²⁾
EU-15	75	9	10	5
B	63	11	21	5
DK	62	15	0	23
D	79	9	3	9
EL	69	9	16	6
E	74	13	8	5
F	80	4	12	3
IRL	47	15	22	16
I	74	7	18	2
L	70	20	8	3
NL	60	22	11	7
A	59	9	20	13
P	63	21	12	3
FIN	59	20	9	12
S	75	18	6	1
UK	81	10	8	0
IS	65	25	9	0
NO	67	28	4	0
CH	75	17	8	0

Source : Eurostat-SESPROS

Les différentes réglementations concernant les prestations liées à l'invalidité peuvent expliquer, entre autre, ces résultats.

Au Danemark, en Irlande, en Autriche et en Finlande, une partie très importante des dépenses de pensions est représentée par les autres catégories de pensions⁽¹²⁾ : plus de 12 % contre une moyenne dans l'EU-15 de 5 %. En Suède ces dépenses ne représentent que 1 %.

La proportion de la population inactive âgée de 50 à 59 ans peut expliquer en partie les différences entre pays. Par exemple, en Irlande et en Autriche plus de 40 % de la population de 50 à 59 ans est inactive contre une moyenne dans l'EU-15 de 35,6 % en 1998. En Suède ce taux est inférieur à 15 %.

⁽¹⁾ Les pensions de vieillesse sont fournies aux personnes protégées qui ont atteint l'âge légal de la retraite établie par le régime de référence.

⁽¹²⁾ Cette catégorie comprend les pensions anticipées de vieillesse, les pensions partielles, les préretraites pour cause de réduction de la capacité de travail et les préretraites pour motifs économiques.

Remarques concernant les données des catégories de pensions

Pour respecter le principe de la classification fonctionnelle de SESPROS, les prestations versées aux bénéficiaires ayant atteint l'âge légal de la retraite établi par le régime de référence sont à enregistrer dans la fonction vieillesse (voir partie II paragraphe 53 du « Manuel SESPROS 1996 »). Pour certains pays, tel n'est pas le cas .

En **France**, en **Irlande** et au **Portugal** les pensions d'invalidité incluent les pensions d'invalidité versées aux bénéficiaires qui ont atteint l'âge légal de la retraite.

En **Grèce**, en **France**, en **Irlande**, en **Autriche** et au **Portugal** les pensions de survie incluent les pensions de survie versées aux bénéficiaires qui ont atteint l'âge légal de la retraite.

En **Italie** et au **Luxembourg** les pensions de vieillesse incluent les pensions anticipées de vieillesse.

Quelques résultats pour les pays candidats

La Slovénie et la Slovaquie sont les premiers pays candidats à fournir à Eurostat des données suivant la méthodologie SESPROS. En 1998 les dépenses de pensions représentent environ 12 % du PIB en **Slovénie** et entre 7 et 8 % en **Slovaquie**. Ces résultats, qui sont encore à considérer comme provisoires, sont montrés dans cette publication à titre indicatif. Le travail visant à améliorer la comparabilité des données se poursuivra dans le futur proche. Eurostat tient à remercier les Offices Statistiques de ces pays pour leur excellente coopération.

Des résultats, à considérer encore comme très provisoires (voir encadré ci-après), sont aussi disponibles pour 1997 pour la **République Tchèque**, où les dépenses de pensions représentent entre 8 et 9 % du PIB, la **Pologne** (entre 14 et 15 %) et la **Turquie** (entre 5 et 6 %).

Eurostat a l'intention d'élargir progressivement la collecte SESPROS à tous les pays candidats.

Remarques spécifiques aux résultats pour la République Tchèque, la Pologne et la Turquie. - D'autres informations.

Les résultats pour la République Tchèque, la Pologne et la Turquie ont été obtenus à partir de données de base fournies à Eurostat par l'OCDE.

Selon Eurostat, les définitions qui sont à la base de la collecte de l'OCDE⁽¹³⁾ sont assez proches de celles contenues dans le "Manuel SESPROS 1996". En effet, dans les dernières années pour les pays couverts par Eurostat, la base de données de l'OCDE est alimentée très largement à partir des données SESPROS d'Eurostat. Toutefois, en pratique, les données concernant en particulier les prestations sociales fournies par des institutions privées (ainsi que parfois par des administrations publiques locales et d'Etats fédérés) ne sont collectées pour les pays OCDE non couverts par Eurostat que dans une moindre mesure par rapport aux pays coordonnés par Eurostat. L'attention des utilisateurs est attirée sur les conséquences que cette différence dans la couverture des données peut avoir sur la comparabilité internationale des résultats, compte tenu en particulier du rôle différent que les prestations sociales publiques et privées jouent dans les pays. L'OCDE et Eurostat ont mis en place une coopération visant à améliorer dans les prochaines années la comparabilité des données de protection sociale.

⁽¹³⁾ L'OCDE définit les dépenses sociales comme suit: "Par dépenses sociales, on entend les prestations accordées à des ménages et à des individus par des institutions publiques (et privées), avec les contributions financières correspondantes, destinées à aider les bénéficiaires lorsque surviennent des événements affectant leur bien-être, étant entendu que lesdites prestations et contributions financières ne constituent pas le paiement direct d'un bien ou d'un service particulier et qu'elles ne relèvent pas d'un contrat ou d'un transfert individuel. (...)". La collecte de l'OCDE est limitée aux prestations sociales.

Méthodes et concepts

Les dépenses de pensions présentées dans cette publication sont calculées selon la méthodologie du Système Européen de Statistiques intégrées de PROtection Sociale «**Manuel SESPROS 1996**».

Définition de **protection sociale** du Manuel SESPROS 1996: "*La protection sociale est toute intervention d'organismes publics et privés destinée à alléger la charge que représente la survenance de certains risques ou besoins pour les ménages et les particuliers à condition qu'elle n'ait pas de contrepartie et ne relève pas de dispositions personnelles. Par convention, la liste des risques ou besoins susceptibles d'être couverts par la protection sociale est la suivante: maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement et exclusion sociale non classée ailleurs.*"

La méthodologie SESPROS comprend les **régimes de base et complémentaires**. Ces régimes sont parfois appelés *premier pilier* et *deuxième pilier*, alors que l'expression *troisième pilier* désigne les dispositions personnelles qui ne relèvent pas de la protection sociale telle que définie par SESPROS.

La méthodologie SESPROS distingue entre prestations en espèces et prestations en nature. Les prestations en espèces peuvent être périodiques et uniques. L'agrégat «**pensions**» ne comprend qu'une partie des prestations en espèces périodiques des fonctions invalidité, vieillesse, survie et chômage. Plus précisément l'agrégat "pensions" est défini dans cette publication comme la somme des prestations sociales suivantes (entre parenthèses la fonction à laquelle la catégorie de prestations appartient):

- 1) **Pensions d'invalidité** (fonction invalidité)
- 2) **Prétraitements pour cause de réduction de la capacité de travail** (fonction invalidité)
- 3) **Pensions de vieillesse** (fonction vieillesse)
- 4) **Pensions anticipées de vieillesse** (fonction vieillesse)
- 5) **Pensions partielles** (fonction vieillesse)
- 6) **Pensions de survie** (fonction survie)
- 7) **Prétraitements pour motifs économiques** (fonction chômage).

Ces prestations sont divisées en prestations sous condition de ressources et prestations sans condition de ressources.

La valeur de l'agrégat "pensions" a été calculée pour tous les pays suivant la définition ci-dessus, indépendamment des différences dans l'organisation institutionnelle des systèmes de protection sociale entre les pays.

Une partie des prestations qui constituent l'agrégat "pensions" (par ex. les pensions d'invalidité) est payée à des personnes n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite.

Les définitions des différentes catégories de prestations sociales se trouvent dans le Manuel SESPROS 1996.

Suivant le SESPROS, **les pensions sont enregistrées sans aucune déduction d'impôts ou d'autres prélèvements obligatoires grevant les prestations à la charge des bénéficiaires**. Au contraire, **les valeurs des pensions ne comprennent pas les cotisations sociales que les régimes de pension paient pour le compte de leurs pensionnés à d'autres régimes de protection sociale** (par ex. régimes de santé). Le SESPROS enregistre ces versements sous la rubrique "cotisations sociales réacheminées". Voir ci-dessous les remarques pour l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Autriche.

Remarques concernant les données

Les valeurs pour l'EU-15 ont été estimées par Eurostat là où nécessaire (données manquantes de la Suède pour la période 1990-1992).

Les données concernant les pensions sont celles de la publication "Statistiques sociales européennes – Protection sociale - Dépenses et recettes 1980-1998", à l'exception de la Belgique (données 1997 et 1998 révisées), de la France (données 1990 à 1994 révisées) et du Luxembourg (données plus détaillées).

Des estimations plus récentes du PIB ont été utilisées pour B, DK, I, FIN, S, IS.

Danemark: la valeur de l'agrégat "pensions" exclut les prestations uniques qui précèdent ou accompagnent le versement des préretraites pour cause de réduction de la capacité de travail et des pensions de survie. Ces prestations correspondent à 0,1 % du PIB en 1998.

Allemagne: la valeur de l'agrégat "pensions" exclut les cotisations sociales que les régimes de pension paient pour le compte de leurs pensionnés à d'autres régimes de protection sociale (surtout régimes de santé). Une première estimation de ces "cotisations sociales réacheminées" correspond approximativement à 0,7 % du PIB en 1998.

Irlande: les données concernant les régimes de pensions professionnels pour les salariés du secteur privé avec constitution de réserves, ne sont pas disponibles.

Italie: la valeur de l'agrégat "pensions" exclut les prestations uniques "liquidazioni in capitale" et "liquidazioni per fine rapporto di lavoro", qui correspondent environ à 1,9 % du PIB en 1998. Pour la période 1990-1994 les pensions d'invalidité ont été estimées par Eurostat (déduction des "asogni di accompagnamento", qui sont à enregistrer sous la rubrique SESPROS "allocations de soins").

Pays Bas: la valeur de l'agrégat "pensions" exclut les cotisations sociales que les régimes de pension paient pour le compte de leurs pensionnés à d'autres régimes de protection sociale. Une première estimation de ces "cotisations sociales réacheminées" correspond approximativement à 0,3 % du PIB en 1998.

Autriche: la valeur de l'agrégat "pensions" exclut les cotisations sociales que les régimes de pension paient pour le compte de leurs pensionnés à d'autres régimes de protection sociale (surtout régimes de santé). Une première estimation de ces "cotisations sociales réacheminées" correspond approximativement à 0,5 % du PIB en 1998. D'autres dépenses de pensions (approximativement 0,1 % du PIB en 1998) sont enregistrées sous la rubrique "autres prestations périodiques en espèces" de la fonction vieillesse.

Finlande: D'autres dépenses de pensions sont enregistrées sous la rubrique "autres prestations périodiques en espèces" des fonctions vieillesse (approximativement 0,1 % du PIB en 1998) et invalidité (approximativement 0,2 % du PIB en 1998).

Royaume Uni: la valeur de l'agrégat "pensions" exclut les prestations uniques payables au moment de la retraite (approximativement 0,6 % du PIB en 1998). D'autres dépenses de pensions sont enregistrées sous la rubrique "autres prestations périodiques en espèces sous condition de ressources" de la fonction vieillesse (approximativement 0,4 % du PIB en 1998). Pour information, les pensions privées ("personal pension plans"), qui sortent de la définition de protection sociale, correspondent approximativement à 1,5 % du PIB en 1998.

Suisse : d'autres dépenses de pensions sont enregistrées sous la rubrique "autres prestations uniques en espèces" des fonctions invalidité, vieillesse et survie (2,3 % du PIB en 1998).

Pour en savoir plus:

➤ Les publications de référence

Titre Statistiques sociales européennes: Protection sociale - Dépenses et recettes 1980-1998
 Numéro de catalogue KS-33-00-590-FR-C Prix EUR 44

➤ Les bases de données

NewCronos
 Domaine: SESPROS

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

BELGIQUE/BELGIË	DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA - Roma
Eurostat Data Shop Bruxelles/Brussel Rue du Commerce 124 Handelsstraat 124 B-1000 BRUXELLES / BRUSSEL Tel. (32-2) 234 67 50 Fax (32-2) 234 67 51 E-mail: datashop@planistat.be	DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejrogade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: bib@dst.dk	STATISTISCHES BUNDESAMT Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 BERLIN Tel. (49) 1888-644 94 27/28 Fax (49) 1888-644 94 30 E-mail: datashop@statistik-bund.de	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Oficina 009 Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 91 583 91 67 Fax (34) 91 579 71 20 E-mail: datashop.eurostat@ine.es	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tel. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr	ISTAT Centro di Informazione Statistica Sede di Roma. Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 31 02/06 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: dipdiff@istat.it
ITALIA - Milano	LUXEMBOURG	NEDERLAND	NORGE	PORTUGAL	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 46/0 Fax (39) 02 80 61 32 30/4 E-mail: mileuro@tin.it	Eurostat Data Shop Luxembourg BP 453 L-2014 LUXEMBOURG 4, rue A. Weicker L-2721 LUXEMBOURG Tel. (352) 43 35-2251 Fax (352) 43 35-22221 E-mail: dslux@eurostat.datashop.lu	STATISTICS NETHERLANDS Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 NL-2270 JM VOORBURG Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datashop@csb.nl	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks. 81 31, Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 22 86 46 43 Fax (47) 22 86 45 04 E-mail: datashop@ssb.no	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistisches Amt des Kantons Zürich, Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41-1) 225 12 12 Fax (41-1) 225 12 99 E-mail: datashop@zh.ch Internet: http://www.zh.ch/statistik
SUOMI/FINLAND	SVERIGE	UNITED KINGDOM	UNITED KINGDOM	UNITED STATES OF AMERICA	
STATISTICS FILAND Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokirjasto PL 28 FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakuu 13 B, 2 Kerros, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 Sähköposti: datashop.tilastokeskus@tilastokeskus.fi Internet: http://www.tilastokeskus.fi/tk/kk/datashop.html	STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn. (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: info.service@scb.se Internet: http://www.scb.se/info/datas hop/pleudatashop.asp	Eurostat Data Shop Enquiries & advice and publications Office for National Statistics Customers & Electronic Services Unit 1 Drummond Gate - B1/05 LONDON SW1V 2QQ Tel. (44-20) 75 33 56 76 Fax (44-1 633) 81 27 62 E-mail: eurostat.datashop@ons.gov.uk	Eurostat Data Shop Electronic Data Extractions, Enquiries & advice - R.CADE Unit 1L Mounjoey Research Centre University of Durham DURHAM DH1 3SW Tel: (44-191) 374 73 50 Fax: (44-191) 384 49 71 E-mail: r-CADE@dur.ac.uk URL: http://www.r-CADE.dur.ac.uk	HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 331 O NEW YORK, NY 10165 Tel. (1-212) 986 93 00 Fax (1-212) 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com	

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels):
 Bâtiment Bech Bureau A3/48 - L-2920 Luxembourg - Tél. (352) 4301 33408 - Fax (352) 4301 32649 - e-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

Responsable : Giuliano AMERINI, Eurostat/E2, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 34122, Fax : (352) 4301 35979, E-mail: giuliano.amerini@cec.eu.int
 Co-auteur : Flavio BIANCONI, Base de données : Claude MOTTET, Mise en page: Madeleine LARUE
 ORIGINAL: Français

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'**Office des publications officielles des Communautés européennes**.

2 rue Mercier - L-2985 Luxembourg
 Tél. (352) 2929 421 18 Fax (352) 2929 42709
 Adresse Internet: <http://eur-op.eu.int/fr/general/s-ad.htm>
 courrier électronique: info.info@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - GREECE/ELLADA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - LUXEMBOURG - NEDERLAND - ÖSTERREICH
 PORTUGAL - SUOMI/FINLAND - SVERIGE - UNITED KINGDOM - ISLAND - NORGE - SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA - BALGARIJA - CESHÁ REPUBLIKA - CYPRUS
 EESTI - HRVATSKA - MAGYARORSZÁG - MALTA - POLSKA - ROMÂNIA - RUSSIA - SLOVAKIA - SLOVENIA - TÜRKIYE - AUSTRALIA - CANADA - EGYPT - INDIA
 ISRAËL - JAPAN - MALAYSIA - PHILIPPINES - SOUTH KOREA - THAILAND - UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande

Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2001 au 31.12.2001):
 (adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)

Formule 1: L'ensemble des 9 thèmes (environ 140 numéros)

Papier: 360 EUR
 Langue souhaitée: DE EN FR

Formule 2: Un ou plusieurs des 7 thèmes suivants:

- Thème 1 « Statistiques générales »
 Papier : 42 EUR
- Thème 2 « Économie et finances »
- Thème 3 « Population et conditions sociales »
- Thème 4 « Industrie, commerce et services »
- Thème 5 « Agriculture et pêche »
- Thème 6 « Commerce extérieur »
- Thème 8 « Environnement et énergie »
 Papier: 84 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être téléchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.

- Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du « mini-guide Eurostat » (sélection de produits et services Eurostat)
 Langue souhaitée: DE EN FR
 - Je souhaite m'abonner gratuitement à « Références statistiques », la note d'information sur les produits et services Eurostat
 Langue souhaitée: DE EN FR
- M. M^{me} M^{lle}
 (SVP écrire en majuscules)
 Nom: _____ Prénom: _____
 Société: _____ Département: _____
 Fonction: _____
 Adresse: _____
 Code postal: _____ Ville: _____
 Pays: _____
 Tél.: _____ Fax: _____
 E-mail: _____

Paiement à réception de la facture de préférence par:

- Virement bancaire
 - Visa Eurocard
- Carte N°: _____ Expiration le: ____/____/____

Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:
 A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.